

ADMINISTRATION

48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfert, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

En Rhône et Départements Limitrophes
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

DEMAIN DIMANCHE

nous commencerons le dramatique ou-
vrage qui a fait connaître le fameux
chef de la sûreté, M. Macé, comme un des
plus remarquables romanciers judi-
ciaires

MON PREMIER CRIME

est cependant une histoire vraie où la
fantaisie de l'auteur n'a rien ajouté. Mais
la réalité, cette fois, avait dépassé l'im-
agination la plus hardie, et rarement nos
lecteurs auront été impressionnés comme
par le récit de la première affaire crimi-
nelle où M. Macé révéla les exception-
nelles qualités de flair et de quasi-divi-
nation qui l'ont rendu si célèbre.

AUJOURD'HUI :

LA MALLE DES INDES.
LA GRÈVE DES VERRIERS.
RENTRE DES TRIBUNAUX.
LE ROI DES ESCROCS.

LA RENTRÉE

La rentrée s'est opérée sans fracas,
sans alarmes, sans rien qui troublât la
sérénité de cette calme et tiède journée
d'octobre.

Les interpellations, ces météores pré-
cursseurs des orages, n'ont fait que pa-
raître à l'horizon pour s'évanouir aussitôt.

Laur lui-même et son élève M. de
Gasté, héritiers du défunt père Gagne,
se tiennent tranquilles sur leurs bancs.

Ils ont l'attitude pensive d'un chasseur
de la plaine Saint-Denis désireux de
faire parler la poudre, mais ne trouvant
pas le lièvre sans lequel il n'est point de
civet, point de chasse et point de bonne
interpellation.

Les difficultés, grossies et tambourinées
à l'avance, se rapetissent et se font si
minuscules, qu'elles ne comptent vraiment
plus.

La réforme de l'impôt des boissons ne
sera jamais comprise dans le budget.
M. Jamais devra se résigner à cet ajou-
rnement. Il n'en perdra pas pour cela
l'occasion d'entretenir la Chambre et le
pays de cette réforme nécessaire, utile
et populaire.

On se prépare à voter la suppression
de l'impôt sur la petite vitesse et la ré-
duction des frais de justice. Là encore
pas le moindre heurt à craindre.

Les ministres, avec appréhension,
voient d'ordinaire la rentrée d'octobre.
Les députés rapportent de la campagne
et du contact, parfois sensible et doulou-
reux, avec leurs électeurs, une irritabi-
lité qui se soulève sur le dos des ministres.

Et puis, l'on a entrevu, au milieu
de la paix des champs, la possibilité de
dérocher un portefeuille. A peine en-
sèche, on tourne autour du mat de co-
cagne.

Cette fois-ci, rien de pareil. Les por-
tefeuilles ne tombent pas, où bien ils
apparaissent trop solidement accrochés
encore.

L'opinion, avec satisfaction, acceuil-
lera ces nouvelles optimistes.

La rentrée s'opérant sans secousses
prévue, sans menaces dans l'air, c'est
une tradition qui s'en va. Une tradition
mauvaise et que personne ne regrettera.

Ainsi va se modifier la croyance fa-

cheuse que le retour des députés coïn-
cide avec le revenc-y des bouleverse-
ments et des crises. On voyait toujours
avec plaisir partir le Parlement en va-
cances. On se disait : « Nous voilà avec
trois mois de tranquillité sur la plan-
che. » Il n'est pas mauvais qu'on puisse
désormais accueillir, le sourire sur les
lèvres, la reprise des travaux parle-
mentaires.

Chose curieuse : c'est en fin de session
qu'un semblant d'orage s'est élevé.

On se souvient du rejet du crédit
pour les constructions de l'École poly-
technique qui amena M. de Freycinet à
déclarer qu'il poserait, à la rentrée, sur
ce point tout à fait secondaire, la ques-
tion de confiance.

Il est à présumer que les grands évé-
nements qui se sont accomplis pendant
l'interregne parlementaire, les entrevues
de Cronstadt et de Portsmouth, et par-
dessus tout l'imposante et consolante
revue de Vitry, ont modifié les senti-
ments du président du conseil sur l'im-
portance que pouvaient prendre, dans
la politique dont il a la direction, les
bâtisses de la Montagne Sainte-Genève.

La discussion du budget est dès à pré-
sent réglée, et va commencer très pro-
chainement.

Voilà donc une année exceptionnelle.
On est d'ordinaire étranglé entre une
fole de séances oiseuses, ou purement
oratoires et l'échéance du 31 décembre.
Le budget s'expédie à la hâte et le Sénat
se plaint d'être forcé de voter de confi-
ance, en mettant les chapitres doubles
et même triples. Cette fois, nos pères
conscrits pourront se gaudir devant les
chiffres et se donner la satisfaction de
refaire à l'envers les additions. Tout le
monde va donc se trouver satisfait.

Cette rentrée paisible présage d'une
session laborieuse, affirme la force de
la République.

Les affaires ne vont s'en porter que
mieux et l'on pourra préparer, avec loisir
et avec souci, les réformes sociales
annoncées qui devront, le budget voté,
prendre le premier rang à l'ordre du
jour de la Chambre, comme elles l'ont
dans les préoccupations de l'opinion ré-
publicaine.

NOS DÉPÊCHES
PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 16 octobre.

M. YVES GUYOT

Le ministre des travaux publics quittera
Paris demain soir, à 8 heures 25, pour se
rendre dans les Vosges, où il inaugurera di-
manche la nouvelle ligne de Saint-Maurice
à Bassang.

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

La reprise réelle des travaux parle-
mentaires n'aura lieu que jeudi. Aujourd'hui,
aucune commission n'est convoquée au Pa-
lais-Bourbon; celle du budget, qui se réunis-
sait avant la rentrée, a suspendu ses séances.

HOMMAGE AU GRAND CARNOT

Le ministre de l'intérieur a soumis à la
signature du président de la République un
décret approuvant la délibération du conseil
municipal de Châlons-sur-Marne, qui attri-
bue à une place publique le nom de Carnot.

RENTRE DES COURS ET TRIBUNAUX

La rentrée des cours et des tribunaux a
eu lieu aujourd'hui. La messe du Saint-Esprit
a été dite comme d'habitude à la
Sainte-Chapelle.

A l'audience solennelle de rentrée de la

cour de cassation, le discours d'usage a été
prononcé par M. l'avocat général Reynaud,
qui a choisi pour sujet les « Origines législa-
tives de la cour de Cassation ».

A la cour d'appel de Paris, M. l'avocat gé-
néral Nau, chargé du discours de rentrée, a
traité des « Transformations architecturales
survenues au Palais de Justice ».

Ce dernier sujet se trouve d'actualité, car
on inaugure aujourd'hui même, dans les
bâtimens neufs du Palais, une nouvelle
salle d'audience pour la première chambre
de la cour d'appel.

L'AMIRAL GERVAIS

C'est le 11 février prochain que, par suite
de la retraite du vice-amiral Miot, le contre-
amiral Gervais recevra les trois étoiles, et
c'est justement à cette date qu'il aura ter-
miné ses deux années de commandement à
la mer.

CONVERSION EN MASSE

Les habitants de Murat, commune de
Lamothe-Gassel (Lot) viennent de se con-
vertir en masse à la religion protestante parce
que l'évêque de Cahors leur avait refusé la
célébration d'une deuxième messe dans leur
église le dimanche.

UNE FAUSSE NOUVELLE

Une dépêche de Victoria (Colombie an-
glaise) porte que d'après des avis du
Japon le navire de guerre français la Triom-
phante aurait touché sur les récifs de Wlad-
ivostok et aurait éprouvé des avaries
assez sérieuses. Cette nouvelle doit être
considérée comme absolument erronée, l'arri-
vée de la Triomphante à Wonsung (Japon)
ayant été signalée le 11 octobre, en même
temps que celle de la Vipère. Tout allait
bien à bord des deux navires.

LES EVÊQUES ET LES PÉLERINAGES

On lit dans le Temps :
« Le gouvernement se préoccupe de l'atti-
tude prise par certains évêques, qui ont ré-
pondu comme on sait à la circulaire du mi-
nistre des cultes relative aux pèlerinages
français en Italie. Il se pourrait que des
mesures fussent prises par le ministre des
cultes à l'égard de ces prélats. »

GUERRE ET MARINE

Paris, 16 octobre.

Les promotions militaires. — Nous avons
déjà annoncé la prochaine nomination
comme divisionnaires des généraux de bri-
gade Lavoue, commandant la cavalerie en
Algérie, et Saint-Germain, premier sous-
chef d'état-major de l'armée.

Le général de Boisdeffre sera compris seu-
lement dans la promotion de la fin d'année.

Nous pouvons avancer que la vacance re-
venant à l'infanterie est réservée au général
Leclère, qui commandera à Marseille la
58^e brigade.

La haute paye des rengagés. — Le
ministre de la guerre vient de prendre la
décision suivante, au sujet de la haute paye
des rengagés :

1^o Les militaires rengagés provenant de
la classe 1887 auront droit à la première haute
paye à partir du 1^{er} novembre 1891, date à
laquelle leur rengagement commence à
courir;

2^o Les engagés volontaires rengagés et les
autres catégories de rengagés recevront la
dite haute paye à partir de la date de la ces-
sation de leur trois ans d'activité;

3^o Les sous-officiers provenant des enga-
gés volontaires pour cinq ans dans les con-
ditions de la loi du 27 juillet 1872 qui de-
manderaient, par écrit, à terminer leurs cinq
années de service, entreraient en jouissance
de la haute paye du jour où ils auront ac-
complis trois ans de service;

4^o Enfin, les sous-officiers engagés volon-
taires dans les conditions de la loi du 19 juil-
let 1884, applicable aux élèves des écoles mili-
taires préparatoires, n'auront droit à la haute
paye que du jour où commencera à courir
le rengagement qu'ils peuvent être admis à
contracter dans les mêmes conditions que
les hommes de la classe à laquelle ils apparti-
ennent par leur âge et non par leur enga-
gement volontaire.

L'hygiène. — L'hygiène ayant à
bord les aspirants de première année est
sortie de la rade de Brest à 10 h. 25, faisant
route pour sa campagne d'hiver.

Dans la Marine. — On assure que le
décret qui supprime les majors généraux,
est signé et que M. Barbey n'attend que la
faire paraître que la solution depuis si long-

temps promise par le ministre de la guerre
relativement aux troupes d'infanterie de
marine.

Autour du Parlement

La Discussion du Budget

Paris, 16 octobre.

Parmi les orateurs qui prendront la
parole dans la discussion générale du
budget, on dit qu'outre M. Deschanel, il
y a M. Jamais, qui soutiendra, contraire-
ment à l'avis du gouvernement, la né-
cessité d'incorporer dans le budget la
réforme du régime des boissons; M.
Piou qui, incidemment, apportera le
programme de la droite constitutionnelle;
M. Pelletan qui parlera sur la situation
générale de nos finances.

La discussion des budgets partiels
soulèvera diverses questions, plus ou
moins brûlantes; sur le budget des
Beaux-Arts, on parlera de la censure et du
Lohengrin; sur l'intérieur, de la sup-
pression des sous-préfets et des conseils
de préfecture; sur la justice, de la sup-
pression des petits tribunaux.

Le budget des cultes provoquera des
débat sur l'attitude actuelle du clergé;
celui des colonies soulèvera la question
du Dahomey et du Soudan; le budget
des affaires étrangères, la question du
Touat; celui des travaux publics, la
question des sociétés minières; celui des
finances, la question du droit de timbre
remis à l'Italie par M. Rouvier, etc.

Commission sénatoriale des Douanes

La commission sénatoriale des dou-
anes a entendu, aujourd'hui, MM. Ribot,
Jules Roche et Dislère, directeur du
commerce extérieur, sur le projet rela-
tif aux viandes salées qui a été voté par
la Chambre.

Ces messieurs ont exposé les raisons
qui déterminent le gouvernement à de-
mander le vote immédiat d'un droit de
20 francs sur les viandes salées, pour
permettre de lever la prohibition des
viandes américaines, sans exposer l'ag-
riculture française à être écrasée par la
concurrence qui ne serait combattue que
par le droit de 8 fr. 50, ils ont ajouté que
le comité d'hygiène avait déclaré que
l'importation serait sans danger au point
de vue de la sante publique.

Démission de M. Jules Ferry

M. Ferry a proposé de fixer à demain,
la discussion.
La commission s'y est opposée par 8
voix, contre 5.
En présence de ce vote, M. Jules Ferry
a donné sa démission de président.
La commission se réunira demain, à
deux heures.

L'ANNUAIRE DES SYNDICATS

Paris, 16 octobre.

Le ministre du commerce va publier dans
quelques jours, un annuaire, pour l'année
1891, des syndicats professionnels constitués
en exécution de la loi du 21 mars 1884.

D'après cet annuaire officiel, l'augmenta-
tion du nombre des syndicats a été cons-
tante, depuis la promulgation de la loi. Il
existait au 21 mars 1884, environ 650 as-
sociations professionnelles, ayant vécu jus-
qu'alors sous le régime de la tolérance ad-
ministrative.

Le nombre des associations qui ont béné-
ficié de la législation nouvelle s'élève ac-
tuellement à 3,253 et se décompose en 2,503
associations industrielles et commerciales,
et 750 associations agricoles.

Les premières se subdivisent en 1,437 syn-
dicats patronaux, 1,250 syndicats ouvriers,
126 syndicats mixtes, comprenant à la fois
patrons et ouvriers. L'augmentation par
rapport aux chiffres de l'année précédente
est de 408 associations.

A ces syndicats légalement constitués, il
convient d'ajouter le chiffre de 127 syndicats

irréguliers, c'est-à-dire n'ayant pas accom-
pli les formalités prescrites par la loi et
composés, pour les 4/5, d'ouvriers.

Le chiffre total des syndicats se trouve
donc être de 3,380.

Ces divers syndicats sont répartis dans
962 communes; les villes qui en com-
portent le plus sont Paris, Marseille, Lyon,
Bordeaux, Nantes, Saint-Etienne, Toulouse,
Rouen, Lille, Orléans et Roubaix. Le per-
sonnel de ces associations représente au to-
tal 596,380 membres se décomposant en
106,157 patrons, 205,152 ouvriers, 263,298
agriculteurs. Le personnel des syndicats
mixtes s'élève à 15,773 membres.

La comparaison de ces chiffres avec ceux
précédemment publiés, fait ressortir pour la
seule année, qui vient de s'écouler une
augmentation de 114,917 membres, parmi les-
quels 61,460 ouvriers, 12,746 patrons, 35,064
cultivateurs et 1,677 personnes groupées en
syndicats mixtes.

Les Vins Espagnols

Paris, 16 octobre.

MM. Griffe et Combescure, sénateurs de
l'Hérault, sont venus ce matin entretenir
M. Ribot de la situation créée aux viticul-
teurs du Midi par les traités internationaux.

De leur côté, MM. Vernière, Salis, Deand-
reïs, députés de l'Hérault, ont demandé à
M. Yves Guyot, ministre des travaux pu-
blics, des explications au sujet de la pro-
rogation des tarifs de pénétration pour les
marchandises d'Espagne en France par voie
de terre.

Le ministre des travaux publics a répondu
que cette prorogation avait été consentie sur
la demande de M. Ribot, ministre des af-
faires étrangères, et de M. Jules Roche, mi-
nistre du commerce, de façon à faire cesser
la suppression du tarif avec l'expiration
du traité franco-espagnol.

M. Salis a fait remarquer au ministre des
travaux publics toute la gravité de cette
mesure, qui porte un réel préjudice aux
intérêts de la région du Sud-Est. Les dépu-
tés de l'Hérault paraissent résolus à porter
la question à la tribune de la Chambre, après
une entente préalable avec leurs collègues des
autres départements.

L'EMPRUNT RUSSE

Paris, 16 octobre.

Voici les résultats connus. On sait que le
nombre des obligations mises en émission
était de un million.

Table with 2 columns: Obligation type and Amount. Includes items like Le Crédit Foncier de France, Le Crédit Lyonnais, La Banque de Paris, etc.

Total des obligations souscrites... 7.475.000

L'emprunt est donc couvert sept fois et
demie; c'est-à-dire que pour 500 millions,
demandés, la France offre à la Russie près
de 4 milliards.

Ce succès dépasse toutes les prévisions.
Il est vraisemblable, en tenant compte du
nombre des souscripteurs, que la réparti-
tion donnera à peine 7 pour 100, c'est-à-dire
une réduction de 93 pour 100.

Le Crédit Foncier, à lui seul, a couvert
l'emprunt deux fois et demie, bien que les
guichets de ses correspondants financiers en
province (les trésoriers généraux et les re-
cueilleurs particuliers) n'aient pas été ouverts
à la souscription.

Le Crédit Lyonnais et la Banque de Paris
ont couvert chacun une fois et demie l'em-
prunt.

Ainsi que le prouvent ces magnifiques ré-
sultats, les capitalistes français ont compris
qu'en prenant part à cette opération, ils fai-
saient non seulement un placement avanta-
geux et sûr, mais aussi et par-dessus tout
une éclatante manifestation de nature à res-
serrer encore les liens d'amitié qui unissent
les deux nations.

LA MALLE DES INDES

Une nouvelle à confirmer. — Un important ser-
vice. — Les tarifs de transit. — La valise di-
plomatique. — Correspondance coûteuse. —
Changement de parcours sans intérêt.

On a parlé, ces jours-ci, d'une modifi-
cation éventuelle dans le parcours de
la Malle des Indes qui, disait-on, de-
vait cesser de passer par la France et
l'Italie.

Au lieu de s'embarquer à Brindisi,
après avoir employé nos voies ferrées
de Calais au Mont-Cenis, elle aurait,
dans le nouveau projet, traversé l'Eu-
rope centrale depuis Ostende jusqu'à Sa-
lonique.

Rien, jusqu'à présent, n'est venu con-
firmer ce bruit qui peut fort bien avoir
été lancé par les Anglais dans le but
d'obtenir une réduction de tarifs; car,
depuis bien longtemps, le gouvernement
britannique s'efforce de diminuer les
frais de transit, en avançant la concurren-
ce entre les lignes principales par
lesquelles ses dépêches peuvent se ren-
dre en Asie.

Evidemment, dans l'avenir, lorsque
les lignes turques auront été poussées
jusqu'en Asie-Mineure; lorsque la Rus-
sie aura conduit jusqu'en Chine le ré-
seau qui va à Samarcande et qui a illus-
tré ses ingénieurs, la correspondance
entre l'Angleterre et son empire indien
ne sera plus livrée aux hasards d'une
traversée maritime.

Mais cette heure n'est pas encore pro-
chaine et, en attendant qu'elle sonne à
l'horloge de l'Histoire, il semble peu
probable que la Malle quitte la route
sûre actuelle pour s'exposer aux dangers
du passage à travers les Balkans, où,
sans parler de la neige, la sécurité ne
serait pas complète.

La Malle des Indes transporte, en effet,
des richesses énormes qui sont garanties
par des wagons spéciaux, blindés, es-
cortés d'hommes armés.

Ceux qui la voient passer avec sa vi-
tesse vertigineuse de cent kilomètres à
l'heure, ont le sentiment de l'importance
de ce service.

Partout elle est signalée par le télé-
graphe; et, devant elle, les convois se
gardent afin de lui laisser la voie libre.

Son existence, qui date de plus d'un
demi-siècle, prouve la place qu'elle oc-
cupie dans les relations entre la mé-
tropole et sa riche colonie; et des con-
ventions successives ont été conclues entre
l'Angleterre et la France à son sujet.

La première, signée en 1839, fixait la
durée du voyage à 102 heures de Calais
à Marseille, et 300 heures de mer à l'aller
et 345 au retour, pour la traversée de
la Méditerranée jusqu'à Alexandrie sur nos
paquebots.

Mais, dès 1843, on réduisit le parcours
par terre à 72 heures en été et 89 heures
en hiver.

Quand les chemins de fer furent créés,
des stipulations nouvelles intervinrent,
qui durèrent jusqu'à la guerre de 1870.

A ce moment, lorsque notre sol fut
envahi, au milieu de nos désastres, la
Malle des Indes ne s'aventura plus en
France, et elle fit un détour momentané
en suivant l'itinéraire par Ostende,
Bruxelles, Cologne, Munich, le col du
Brenner et les lignes italiennes jusqu'à
Brindisi.

Depuis la conclusion de la paix, elle
nous est revenue; mais nous avons dû
consentir, pour la conserver, à des modi-
fications dans les prix perçus.

En 1870, l'Angleterre payait 35 fr. 31
par kilogramme de lettres et 1 fr. 10 par
kilogramme d'autres objets.

Un nouveau tarif abaissa, en 1872, ces
chiffres à 15 fr. 52 pour les lettres et
0 fr. 605 pour les journaux et 1 fr. 21
pour les imprimés ou échantillons.

tion d'une mince couronne, étaient pres-
que gris.

Son type éternique rappelait bien ce-
lui de l'île étrange d'où il était sorti.

Ce moine était l'ancien grenadier de
la garde, Andrea Maretti, devenu le frère
Anselme.

— Eh! salut, monsieur Jacques! s'é-
cria-t-il avec des démonstrations d'am-
itié.

— Salut, frère Anselme. Mes compli-
ments! Vous voilà celtier?

— Depuis deux jours.

— Vous êtes content?

— Je crois bien! Vous pensez si c'est
dur de ne pas avoir le droit d'ouvrir la
bouche si ce n'est pour brailler des psau-
mes. Il y a de quoi pérorer! L'abbé a com-
pris qu'en sortant de la garde, on a be-
soin de mouvement, de bruit, d'activité.
Le père Zacharie est vieux et cassé. Il a
demandé sa retraite. On m'a mis à sa
place. Vous arrivez de Paris?

— Cette nuit!

— Vous étiez au contrat de votre cou-
sine?

— Oui, c'est signé!

L'ancien grenadier aspira l'air avec
force, comme si le baron avait apporté
avec lui les parfums de ce Paris d'où il
revenait.

Il poussa un des escaubeaux en disant
au baron :

— Postez-vous là-dessus et causez,
Jacques obéit.

Le frère Anselme s'accouda à la table,
les narines frémissantes, et reprit :

— Contez-moi un peu ce que vous avez
vu. Que devient-on la-bas? C'est beau,
hein!

(A suivre.)

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du

17 Octobre (47)

ABANDONNÉE!

PAR

Charles MÉROUVEL

Mlle DE ROYE-TREVILLE

— Pourquoi?
— Une idée!
— Absurde, dit le marquis. Les futurs
sont charmants. Ils ont tout : la jeunesse,
la fortune, la santé, le présent et l'ave-
nir. Le vicomte est un homme superbe.
— Vous trouvez, mon ami?
— Superbe! La mariée ne laisse rien
à désirer.
— Sur ce point, d'accord. Pour mon
compte, M. de Beaulieu me semble un
peu lourd...
— Ah!
— Epais de corps et d'esprit.
— Vous êtes sévère.
— Sévère, mais juste.
— Ce n'est pas mon avis, dit le mar-
quis. Le général me disait tout à l'heure:
Sacré bleu! Trouvez-moi dans Paris un
ménage qui soit la paire de celui-ci! —
Il a raison!
— N'empêche que je n'en augure rien
de bon. Ceci entre nous!
— A quel propos?
— Un pressentiment.

— Je n'y crois pas.
— Et ce contrat! Un treize et un ven-
dredi!
— Qu'importe?
— Vous savez qu'on l'a très remar-
qué.
— Vous êtes superstitieuse.
— Quand il s'agit du bonheur de ses
amis, peut-on l'être trop?
— C'est d'un bon naturel, dit le mar-
quis en se penchant sur l'épaule de sa
femme et en la couvrant de baisers sous
la fourrure de renard bleu qui l'envelop-
pait.

Le marquis jouissait encore de sa lune
de miel, mais arrivait à son dernier quar-
tier.

Dans les salons de l'hôtel de Roye, la
fête entraînait dans toute son animation.
Le tableau était digne du cadre.

La jeunesse tourbillonnait devant les
yeux des douairières qui faisaient tapis-
serie, le long des murs, sous les aligne-
ments de portraits d'ancêtres assistant
aux ébats de leurs petits neveux.

A trois heures du matin, Robert de
Beaulieu entraînait sa future dans les
enlacements d'une valse.

Ils allaient serrés l'un contre l'autre,
le cœur palpitant, ne se parlant pas et se
comprenant, remplis tous deux de la
même ivresse, des mêmes desirs.

Ils s'arrêtèrent une seconde pour res-
pirer.

— Est-ce une illusion? dit le jeune
homme. Il m'a paru que la présence de
ce pauvre Jacques de Brandes vous causait
une surprise désagréable.

Enfin, par suite de nouvelles diminutions, une convention valable jusqu'en 1893 a été accordée aux Anglais des conditions beaucoup plus favorables encore.

Des courriers de Cabinet, envoyés au vice-roi à Calcutta, et porteurs de la valise diplomatique, prennent place dans la Maille des Indes.

Leur bagage ne sont pas soumis à la visite des douanes. En un mot, ils bénéficient des avantages de toutes sortes que les règles du droit des gens accordent aux personnes chargées des dépêches échangées entre les ambassadeurs et leurs gouvernements.

On sait, en effet, que même aujourd'hui, dans notre siècle de télégraphie, les Etats ne s'exposent jamais, pour les choses de haute importance, aux indiscretions de la poste, ni aux infidélités toujours possibles.

Is font remettre les lettres confidentielles, les instructions importantes, en mains propres, aux agents diplomatiques.

Dans les circonstances sérieuses, c'est une précaution indispensable dont un incident, antérieur de peu d'heures à la déclaration de la guerre franco-allemande, montre l'impérieuse nécessité.

On se rappelle la fièvre brûlante qui s'était emparée alors de tous les esprits en Europe. Chacun sentait la valeur du moindre mot.

M. Benedetti, ambassadeur de France en Prusse, échangeait plusieurs fois par jour des télégrammes avec le duc de Grammont, ministre des affaires étrangères de Napoléon III, et de ce qu'il disait pouvait dépendre la paix.

Une dépêche chiffrée de la plus haute valeur, envoyée à la suite d'une conversation avec Guillaume, arriva au quai d'Orsay absolument incompréhensible.

Malgré tous leurs efforts, les traducteurs ne purent arriver à l'expliquer. Il est certain que des chiffres avaient été transposés.

L'administration des postes allemandes prétendit qu'un orage violent avait eu lieu sur les bords du Rhin et avait altéré la transmission télégraphique; mais il est aisé de penser que ces erreurs furent commises volontairement pour fausser le gouvernement français dans la voie des folies.

Quand il ne se passe rien d'important dans le monde, on prétend, non sans raison, que les valises diplomatiques ne servent pas uniquement à porter des dépêches et qu'elles renferment parfois des choses plus prosaïques.

Il n'est pas rare de voir arriver de la sorte de petits objets soustraits aux droits de douane, et les gens soupçonneux racontent que, dans les ambassades, on fume ainsi des cigares de contrebande.

Peu importe que le fait soit vrai ou non. Il ne regarde que la conscience du personnel diplomatique, tandis que la sécurité des relations entre les gouvernements et leurs agents importe aux nations elles-mêmes.

Le personnel des courriers d'ambassade est, du reste, choisi avec soin. Il se compose d'hommes honorables, offrant les plus hautes garanties. Parfois même, quand la chose en vaut la peine, cette mission est confiée à des attachés d'ambassade.

Aux Indes, on est prêt à faire des sacrifices sérieux pour gagner quelques heures sur le temps employé par la Maille.

Les hommes qui manient, dans ces pays, les plus grandes affaires commerciales, voient souvent leurs intérêts suspendus à l'arrivée d'une lettre venant d'Europe.

Pendant la guerre de Chine, en 1860, nos officiers étaient frappés des frais énormes que s'imposaient certaines maisons de Hong-Kong et de Shanghai pour avoir leurs lettres quelques heures plus tôt.

L'une d'elles entretenait des steamers spéciaux, à très puissantes machines, qui descendaient la mer de Chine jusqu'à Singapour, prenaient là leur courrier et remontaient à contre-mousson, à toute vapeur, devant le paquebot d'une demi-journée parfois.

Cette demi-journée permettait les plus vastes spéculations, sur les soies ou sur les thés par exemple.

Comme, en résumé, il n'y a pas intérêt à changer le parcours de la Maille des Indes et comme la modification offrirait des inconvénients, il est probable que la France gardera jusqu'à nouvel ordre les trains-clairiers qui portent en Asie les lettres de l'Angleterre.

L'Autriche-Hongrie et la Roumanie

Budapest, 16 octobre. Un journal du matin publie des renseignements dont il n'indique pas la source, et que nous n'indiquons qu'à titre de simple curiosité, sur le contenu d'une convention entre l'Autriche-Hongrie et la Roumanie et d'une autre convention entre la monarchie autro-hongroise et la Bulgarie.

D'après la première convention, la Roumanie obtient des secours en cas d'une attaque de la Russie. Elle ne devra pas livrer passage aux troupes russes. Le passage des troupes russes sur le territoire roumain formerait un casus belli contre la Russie et contre la Roumanie même si aucune des puissances faisant partie de la triple alliance n'était attaquée. La Roumanie n'attaquera pas la Bulgarie.

La convention avec la Bulgarie contient des clauses à peu près semblables. Toutefois, l'Autriche doit prêter secours à la Bulgarie contre les attaques de la Serbie. La Bulgarie, de son côté, s'abstient d'attaquer la Turquie et la Russie.

Une convention subsiste également entre l'Angleterre et l'Italie. L'Angleterre garantit les possessions italiennes d'Afrique et l'Italie aidera l'Angleterre à conserver le statu quo en Egypte.

Les casus belli stipulés dans le traité entre les puissances de la triple alliance, publié en 1878, se trouvent donc étendus. Il y a, dès lors, en suivant l'article en question, casus belli en cas d'attaque de la Russie contre l'Autriche ou l'Allemagne, en cas d'attaque de la France contre l'Allemagne et l'Italie et en cas d'attaque de la France ou de la Russie contre la Roumanie ou la Bulgarie.

Dépêches Diverses

OBSEQUES DE M. TITARD

Paris, 16 octobre. Les obsèques de M. Henri Titard ont eu lieu aujourd'hui, à midi, à l'église Notre-Dame. Un grand nombre de journalistes et d'amis de la victime suivaient le cortège, qui est parti de la Morgue. Le deuil était conduit par le docteur Calmon, conseiller d'arrondissement des Pyrénées-Orientales, beau-frère du défunt.

Après la cérémonie religieuse, le cercueil a été conduit à la gare de Lyon, d'où il sera transporté à Perpignan, son pays natal.

CONDAMNATION D'UN TRAITRE

Marseille, 16 octobre. Le conseil de guerre du 15^e corps a condamné le nommé Pierre Guidicelli, caporal à la 15^e section des secrétaires d'état-major, à cinq ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour pour délit d'espionnage.

LE CONDAMNÉ WLADIMIROFF

Paris, 16 octobre. L'affaire du meurtrier de M^{me} Dida paraît approcher de son dénouement. M. le docteur Bertillon a été chargé de prendre, de la façon la plus détaillée, au point de vue anthropométrique, les mesures de Wladimiroff, qui vient d'être réintégré à la prison de la Santé après avoir passé deux jours au Dépôt.

Wladimiroff, qui est en courant des nombreuses démarches qui sont faites par sa famille, dont il continue à recevoir régulièrement les visites, ne met pas en doute un seul instant qu'il va être très prochainement envoyé dans une maison de santé.

Si nos renseignements sont exacts, ainsi que nous avons tout lieu de le croire, c'est une désillusion complète qui attend Wladimiroff : car, si son état général de santé présente un certain nombre d'anomalies, on n'a rien relevé de plus particulier chez lui que ce qu'on est habitué à rencontrer chez les assassins ordinaires.

A la Santé, l'opinion la plus accréditée est qu'aucune commutation de peine ne sera demandée en faveur de Wladimiroff. L'examen auquel vient de procéder M. le docteur Bertillon semble indiquer que le dépôt du rapport du médecin légiste, M. le docteur Garnier, n'est plus qu'une question d'heures.

L'AFFAIRE DES AVORTEMENTS

Paris, 16 octobre. Par suite d'un remaniement en rôle de la cour d'assises de la Seine, la pittoresque affaire d'avortements Thomas-Floury and C^o ne viendra devant les jurés parisiens que le 16 novembre prochain.

Une session extraordinaire, spécialement consacrée à ce procès monstre dont les débats occuperont quinze audiences, aura lieu à cette date, sous la présidence de M. le conseiller Feynot, un excellent président d'assises.

Au parquet de la cour on se demande, sinon avec inquiétude, du moins avec une extrême curiosité, comment on pourra caser dans la salle des assises, malgré sa vastité, tout le « personnel » de l'affaire du 16 novembre, c'est-à-dire les cinquante-trois accusés, leurs avocats, les témoins et le public.

EMPOISONNEMENT PAR IMPRUDENCE

Paris, 16 octobre. Hier soir, le docteur Bergeron dont le nom fut prononcé dans l'affaire Santini, ayant bu dans un café avec un de ses amis nommé Chedeville, qui était indisposé, quelques gouttes d'une potion prise dans une pharmacie, est mort empoisonné cette nuit.

Le facon dont ils avaient bu qui porte une étiquette sur laquelle on lit : « alcoolature d'aconit », a été saisi par M. Pélardy commissaire de police.

M. Chedeville qui avait ressenti des symptômes d'empoisonnement est actuellement hors de danger.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Arrestations. — Deux ronds de police ont opéré, cette nuit, une razzia de filles publiques et de souteneurs.

Trois individus, paraissant être en état de vagabondage, ont été trouvés par le garde Damien et conduits par lui devant M. le commissaire de police, qui les a enfermés au dépôt de sûreté en attendant qu'il puisse recueillir des renseignements sur leur compte.

Cette nuit, les agents Sylvain et Dupont ont pourchassé une bande de cinq maraudeurs dans le chemin de Belleruche, et ont pu les maintenir en respect sous la menace de leur revolver.

Le brigadier Faiteuf et l'agent Paulet en surveillance hier soir, rue Chasset, ont arrêté et enfermé, à la chambre de sûreté, un individu à allures suspectes, conduisant un attelage peu en rapport avec sa tenue débraillée. Interrogé, cet individu a fourni des indications reconnues fausses, et tout porte à croire qu'il avait volé à Lyon le cheval et la voiture trouvés en sa possession. La plainte en effet cette inscription : « E. Vallin, fabricant de paille de fer, rue Amédée-Bonnet, 9, à Lyon ». M. Briotet, commissaire de police de Villefranche, a mis cet individu à la disposition du parquet et l'a fait écrouer à la maison d'arrêt. C'est un nommé Auguste Th..., âgé de 25 ans, naif de la Creuse, sans profession, ni domicile fixe.

La police a secouru, hier soir, cinq ouvriers, sujets russes, qui revenaient du Chili, sans aucune ressource.

Nomination. — Nous apprenons avec plaisir que M. Pierre Chamblaud, de Villefranche, récemment nommé sous-lieutenant dans le 2^e régiment d'infanterie de marine à Brest, vient, par une décision ministérielle, d'être nommé officier titulaire pour diriger l'instruction de la 2^e compagnie du 4^e bataillon de ce régiment.

L'Arbresle. — Union chorale des travailleurs. — Cette jeune société se fera entendre dans un concert public, le dimanche 18 courant, de 4 à 5 heures, place de la Mairie.

LOIRE

St-Etienne. — Vol à l'américaine. — Le sieur Convers (Jean-François), âgé de vingt-neuf ans, cultivateur à Marlihes, était venu à Saint-Etienne pour encaisser de l'argent. Vers trois heures de l'après-midi, il fut accosté par un quidam qui lui demanda s'il ne prendrait pas chez lui un nourrisson. Convers ne refusa pas et voulut bien entrer en

pourparlers. Son interlocuteur l'entraîna dans un café où se trouvaient deux autres individus. L'un d'eux tira d'un jeu de cartes la dame de pique et la dame de trèfle, et se fit offrir de jouer trois cents francs, qu'il se ferait revenir ensemble après qu'un des partenaire les aurait remplacés dans le jeu à sa fantaisie. Le pari fut tenu. Convers, pour sa part, risqua un billet de cent francs, tandis que les deux autres se cotisèrent pour parfaire la somme. Enfin, l'habile joueur vit avec terreur son billet de cent francs disparaître et peu après ses camarades partir.

Une fois seul, il comprit enfin la triste réalité, et il n'eut d'autre ressource que d'aller conter sa mésaventure à M. Bellat, commissaire de police du Théâtre.

Incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier soir, à onze heures et demi, rue Tréfilerie, 44, à l'usine Bloch. Le feu a détruit une petite baraque en planches, placée à côté de la chaudière et servant à abriter le chauffeur. Quelques seaux d'eau ont suffi pour l'éteindre. Les pompiers, qui étaient accourus avec la pompe à vapeur, n'ont pas eu à intervenir.

Les dégâts sont insignifiants.

Rouanne. — Retenue des tribunaux. — Hier, a eu lieu la rentrée des tribunaux, mais sans la messe dite du « Saint-Esprit », dont M. Laurent, président, a jugé les lumières inutiles.

Dans son audience de rentrée, le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : Benoît Bourbon, 28 ans, vol de cinq paires de chaussettes, 3 mois. Mathieu Pauze, mendicité avec menace, 3 mois.

Coin, outrage public à la pudeur, 3 mois et un jour. Bonot Dument, 60 ans, vol de pommes de terre, un mois. Les époux Pasquiel et la femme Pandreau, pour vol de pommes de terre et de colza, sont condamnés : la femme Pandreau à 6 mois par défaut, la femme Pasquiel à 4 mois et son mari à 1 mois.

Les époux Masset, demeurant à Saint-Rirand, pour vol d'objets mobiliers, chacun 15 jours. Les nommés Magnin, Marcellat, Gondeau, Bonel, Dourieux, Badol, pour vol de déchets de coton, 20 et 10 jours.

Pralus, recel de ce vol, 1 mois. — Ordre des avocats. — Sont nommés : M. Sérol, bâtonnier. Conseil de l'ordre : MM. Auloze, Chassain, Jotillon ; secrétaire, M. Porrier.

Rive-de-Gier. — Concerts. — Aujourd'hui dans la salle de la Rotonde aura lieu un concert, sous la direction de M. Louis, au profit des grévistes, avec le gracieux concours de MM. Matray, tyrolien-romancier ; Valours, comique ; Rochetty, jeune comique ; Grollier, romancier ; Louis, comique excentrique ; Carabin, comique de genre ; M^{lle} Mélanie, jeune élève. Brillant orchestre.

Duignat. — Gros-Lardon, du militaire. La soirée sera terminée par une brillante pantomime en un acte de M. Louis, La Grève.

Prix d'entrée 0,50 centimes, les enfants au-dessous de 10 ans accompagnés de leurs parents ne paieront pas. — Demain dimanche, 18 courant, à deux heures du soir, second concert au profit des grévistes.

Un grand nombre d'artistes vont prêter leur concours ; vingt musiciens, sous la direction de M. Kaiser, feront entendre les meilleurs morceaux de leur répertoire. A 6 heures du soir aura lieu le tirage de la tombola. De nombreux lots ont été offerts par les commerçants.

Prix d'entrée pour le concert : 0,50, donnant droit à un billet de tombola. De 7 heures à minuit, grand bal. Prix d'entrée au bal : 0,50 par cavalier ; entrée libre pour les dames.

Accident. — Hier, dans l'après-midi, la nommée Marie Poulet, âgée de 58 ans, demeurant à la Madeleine, commune de Saint-Maurice-sur-Dargoire, a été heurtée par la voiture d'un coquetier qu'on suppose être de l'Herrenoire et qui venait du marché de Mornant.

Cette malheureuse a été projetée sur la chaussée, les roues du véhicule lui ont passé sur la figure et lui ont fait une grave blessure. Son état inspire des inquiétudes. Le docteur Gromo, appelé en toute hâte, lui a prodigué des soins.

Ajoutons en terminant que le conducteur n'a trouvé rien de mieux que de fouetter son cheval pour s'enfuir au plus vite, au lieu de chercher à donner des soins à la victime. La gendarmerie a ouvert une enquête.

ISERE

Grenoble. — Arrestation. — La police a arrêté hier les nommés Vizier et Cartan comme auteurs du vol commis dans un des bureaux de tabac de la rue Lafayette, vol que nous avons mentionné hier.

La question gantière. — Une lettre datée de Stuttgart, adressée à la chambre syndicale des ouvriers gantiers de Grenoble, demande l'appui de cette dernière pour soutenir les revendications de 400 ouvriers gantiers, que leurs patrons veulent faire travailler à vil prix.

La commission administrative de la chambre syndicale des ouvriers gantiers de Grenoble a décidé de soumettre cette lettre à la corporation réunie en assemblée générale.

Vienne. — L'Union viennoise. — Les sociétaires qui désiraient prendre part à la marche de nuit sur Lyon sont priés de se rendre à la salle de gymnastique, boulevard de la République, à 7 heures du soir.

Le départ est fixé à 8 heures du soir. Nos gymnastes sont remerciés les Enfants du Rhône du concert qu'ils leur ont accordé gracieusement récemment dans une petite fête, et les inviter à prendre part à leur concert de 1892, ainsi que toutes les sociétés de la ville de Lyon.

Retenue des tribunaux. — L'audience de rentrée solennelle de la cour d'appel et des tribunaux a eu lieu aujourd'hui, sous la présidence de M. Legrix, premier président. Les discours de rentrée ont été prononcés par M. Legal, avocat général, qui avait pris pour sujet de son discours : « L'Esprit scientifique sur le magistrat ».

Un grand nombre de notabilités civiles et militaires assistaient à cette solennité.

ROME

Romans. — Société de tir. — Dimanche, 18 courant, continuation du concours d'automobile de une heure à cinq heures et demie. Prière d'être exact.

L'exposition des prix sera faite dans la vitrine de M. Mazet, côté des Cordeliers, dimanche prochain, dont ceux du ministre de la guerre qui ne saut pas encore parvenus. Le classement à ce jour sera affiché au stand où les inscriptions seront reçues. La société de tir inaugurera dimanche prochain au stand le tir Giffard, à la carabine à gaz ligérienne.

Cette arme qui est un véritable bijou d'élégance et de précision, est d'une sécurité absolue.

Réunion. — Les citoyens ayant fait partie de la chambre syndicale des ouvriers monteuses en galoches de Romans, Bourg-de-Péage et Valence, sont instamment priés d'assister à une réunion générale, qui aura lieu demain dimanche, à deux heures du soir, au café Escoffier, rue Pécherie.

Ordre du jour : Dissolution de la société. Remerciements comptés.

Crest. — Conseil municipal. — Le conseil s'est réuni hier soir, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Donnier, maire.

Les affaires suivantes ont été traitées : Modification du tarif des droits de places. A adopté.

Un crédit d'une somme de 700 francs est voté pour la part contributive de la ville, pour la démolition de la maison Blache, l'Etat est invité à y contribuer pour une somme de 1,200 francs.

Vote également d'un crédit de 950 francs, pour dépenses faites pour la construction de deux petits lavoirs.

Choix d'un emplacement pour le monument Roch Grévil, une nouvelle commission est nommée à cet effet, se composant de MM. Brun, Montagne, Bret, Boulliane et Mure.

Nomination de deux membres du conseil, pour assister à l'adjudication des revenus communaux.

La séance est levée à 10 heures 3/4.

SAONE-ET LOIRE

Mâcon. — Un noyé. — Hier, vers onze du matin, le cadavre d'un individu a été découvert dans une « fouille » garnie d'eau.

L'identité du cadavre a pu être établie au moyen d'un livret militaire.

C'est celui d'un nommé Louis Tiercin, âgé de 26 ans, né à Saint-Loup-de-la-Salle (Saône-et-Loire).

Les constatations médicales ont établi que la mort est accidentelle ou volontaire.

Anciens militaires du génie. — La réunion mensuelle de la Société fraternelle et de caisse de retraites des anciens militaires du génie (section de Mâcon), aura lieu dimanche, le 22 heures du soir, à l'Hôtel de Ville, salle des réunions.

60^e régiment territorial. — Le grand concours annuel de tir du 60^e régiment territorial d'infanterie commencera au stand macomais demain dimanche 18 courant, de 8 heures du matin à midi et de 1 heure à 4 heures.

Dimanche 25, continuation du concours, de 8 à 11 heures du matin.

La distribution des prix aura lieu le soir à 3 heures au stand, en même temps que celle de la société colombophile de Mâcon : « l'Express ».

Oséques. — Hier au soir, à 4 heures, ont eu lieu les oséques de M. Antoine Goyard, âgé de 55 ans, huissier et concierge à la préfecture de Mâcon.

Cet honnête citoyen qui, depuis de nombreuses années, remplissait ses fonctions à la préfecture avait su par son amabilité s'attirer les sympathies de tout le monde.

Tout le personnel de la préfecture assistait aux funérailles.

GREVE GENERALE DES VERRIERS

Lille, 16 octobre. On pense que devant l'attitude prise par les patrons de Fourmies, d'Anor, de Trelon, de Hirson, les ouvriers verriers profiteront du moindre prétexte pour reprendre le travail.

Une cinquantaine de verriers de Lourches ont comparu hier devant le bureau général du conseil des prud'hommes.

Un essai de conciliation fait par le président n'a pas abouti. Quarante-huit ouvriers se sont prononcés pour la continuation de la grève et deux seulement pour la reprise du travail.

Bordeaux, 16 octobre. Une réunion a eu lieu hier soir. La continuation de la grève a été votée à l'unanimité.

Une distribution de secours a été faite. Des secours sont attendus de Carmaux et de Lyon.

Quoiqu'il en soit, on croit que la grève n'aura plus une longue durée.

Les trois quarts des ouvriers de chez M. Chappuy seraient décidés à reprendre le travail ; mais le patron aurait déclaré ne pouvoir rouvrir son établissement qu'après la réunion des patrons qui doit avoir lieu samedi à Paris. La réponse serait donnée lundi aux ouvriers.

Bordeaux, 16 octobre. Les tentatives de conciliation entre les ouvriers verriers grévistes et les patrons ayant échoué, le conseil des prud'hommes a rendu son jugement aujourd'hui. Suivant ce jugement, les souffleurs sont condamnés à 100 francs de dommages-intérêts ; les grands garçons à 75 francs ; les gamins à 35 francs et aux dépens. La décision du conseil des prud'hommes fixe en outre à 15 francs par jour de retard pour les souffleurs, à 8 francs pour les grands garçons et à 3 francs pour les gamins l'indemnité qui sera due si le travail n'est pas repris dans les 24 heures.

A GIVORS On nous écrit de Givors : Nous serions heureux que vous voulussiez bien insérer la note suivante : « A côté des verriers dont vous avez si bien su dépeindre la triste situation, il existe une catégorie d'ouvriers que l'on désigne sous le nom d'arrangeurs, dont la situation est non moins intéressante.

Ces malheureux sont pendant 12 heures dans la position debout et ont la vue constamment fixée au foyer du four à recuire, ce qui a pour eux de graves conséquences. Comme leurs collègues verriers on ne leur accorde que vingt minutes pour prendre leur nourriture. Leurs réclamations sont assez modestes. Ils demandent la journée de huit heures et un salaire de 4 francs par jour ou 120 francs par mois ».

Il a été remis au syndicat par le citoyen Clocher la somme de 5 fr. 50, produit d'une collecte faite au café Bonneton. Le même citoyen a également versé la somme de 5 fr. donnée par le syndicat métallurgique de Chasse.

Nous adressons de chaleureux remerciements à ce généreux citoyen.

A RIVE-DE-GIER

Rive-de-Gier, 16 octobre. Les verriers n'ont rien changé à leur attitude première, le calme le plus parfait préside à toutes leurs opérations, rien dans la rue n'indique que plus de 1.200 personnes sont en grève.

Aujourd'hui a eu lieu, comme à l'ordinaire, la réunion quotidienne.

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance, un orateur dit qu'il espère que les patrons rapporteront de leur congrès un tarif acceptable.

Lecture est donnée de plusieurs correspondances apportant des secours et des encouragements aux grévistes, entre autres une contenant 500 fr.

Un grand nombre de commerçants ont donné de nombreux lots pour la loterie qui doit avoir lieu dimanche 18 courant.

Devant la sympathie des commerçants, on voit que l'opinion publique se rallie à nous, dit un orateur, à nous qui ne

NOS ÉCHOS

M. Descotes, soldat libéré, est nommé stagiaire à Lyon, rue Sergent-Blandan, à la place de M. Tabard, délégué à l'école principale supérieure, rue Adolphe-Perrin, à Lyon.

Cour d'assises du Rhône : La quatrième session des assises du Rhône, s'ouvrira à Lyon le 16 novembre prochain, sous la présidence de M. Devienne. C'est au cours de cette session que viendra l'affaire Verdollet-Parizot, drame de la place du Change.

D'après la liste publiée par l'Officiel, un seul candidat de notre département aurait été admis, cette année, à l'École des Arts-et-Métiers.

Une erreur s'est glissée dans cette liste, car le jeune Collet, d'Oullins, se trouvait porté dans les candidats de Saône-et-Loire.

Il est donc juste d'ajouter au nom de M. Venet, de Lyon, reçu n^o 28, celui de Collet, d'Oullins, admis avec le n^o 32.

Ont été admis aussi, mais comme externes, MM. Frénot, Taraquois, Guichard, tous trois d'Oullins.

Ceux de Paris donnent, cette année, un grand banquet, qui sera présidé par M. Guillaumou, député du Rhône. C'est pour le 24 octobre.

Pendant la 39^e semaine de 1891, les recettes du P.-L.-M. ont été de 8,226,315 francs 25, en augmentation de 462,050 francs 40 sur la semaine correspondante de 1890.

Depuis le 1^{er} janvier, les recettes se sont élevées à 261,263,699 francs 30 en augmentation de 8,767,656 francs 87 sur la période correspondante de l'année dernière.

LA RUE GRÔLÉE

Abordant le dernier projet présenté par le gouvernement, l'orateur en fait ressortir les avantages. M. Vialla termine en disant que souvent la mère abandonne pas son enfant pour cacher sa faute car d'après une récente statistique, on n'en trouve que 4 % à Paris, 2 % à Lyon, 1 % dans la Creuse, etc., qui aient déposé leur enfant dans les hospices pour cacher leur maternité.

Après la lecture de ce discours, M. Fourcade a levé l'audience.

Les magistrats se sont ensuite rendus dans les Chambres où un appel sommaire des causes a été fait, après quoi toutes les audiences ont été levées jusqu'à aujourd'hui où le palais reprendra sa physionomie habituelle.

On croyait à ce moment avoir fait un grand pas, dans la protection de l'enfance, et cependant sans qu'aucun arrêté eût été rendu, en 1860 il n'en restait plus que vingt-cinq en France, qui du reste ne tardèrent à disparaître.

Abordant le dernier projet présenté par le gouvernement, l'orateur en fait ressortir les avantages. M. Vialla termine en disant que souvent la mère abandonne pas son enfant pour cacher sa faute car d'après une récente statistique, on n'en trouve que 4 % à Paris, 2 % à Lyon, 1 % dans la Creuse, etc., qui aient déposé leur enfant dans les hospices pour cacher leur maternité.

Après la lecture de ce discours, M. Fourcade a levé l'audience.

Les magistrats se sont ensuite rendus dans les Chambres où un appel sommaire des causes a été fait, après quoi toutes les audiences ont été levées jusqu'à aujourd'hui où le palais reprendra sa physionomie habituelle.

LA RENTRÉE DES TRIBUNAUX

Hier matin a eu lieu la rentrée solennelle des cours et tribunaux. Un certain nombre de magistrats et d'avocats avaient cru devoir se conformer à l'ancien usage de la traditionnelle « messe rouge » qui, on le sait, a lieu à l'église Saint-Jean. C'est à la suite de cette antique formalité qu'a eu lieu l'audience de rentrée où M. Vialla substitua à prononcé dans la salle de la première chambre de la cour d'appel, le discours d'usage.

Cette solennité, était présidée par M. Fourcade, premier président.

Dans le nombreux auditoire, nous remarquons : MM. Talon, Bartholomé et Olivier, présidents de chambre ; Fochier, procureur général ; les membres du tribunal de première instance, ayant à leur tête M. Longchamp ; M. Chenest, procureur de la République, et ses substituts ; M. Faye, président du tribunal de commerce ; les juges de paix, les avocats, les avoués, les huissiers ; M. Rivaud préfet du Rhône ; MM. Gravier et Bouvagnet, secrétaires généraux de la Préfecture ; M. le général Dulac, M. Sabran, président du conseil d'administration des hospices, etc., etc.

Le sujet choisi par M. Vialla était : « Etude sur le projet de loi relatif aux enfants assistés. »

M. Vialla, dans un brillant discours, raconte depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, les lois et les us

dans la voie de l'émancipation des classes laborieuses et de la diminution des inégalités sociales. Mais une loi n'est efficace que quand son action est aidée par la coopération des hommes volontés. La fréquentation des écoles ne laisse pas d'être une charge souvent très lourde pour la famille qui, malgré tout ses efforts, ne peut pas toujours satisfaire aux besoins des enfants et leur fournir un vêtement décent et confortable.

C'est un fâcheux état de choses, auquel l'initiative privée peut remédier. L'école ne doit pas, au début de la vie, être une cause de jalousie et d'humiliation pour les uns, de vanité et de mépris pour les autres.

Le but de la l'ul'étaire des Brouettes est double : garantir l'enfant contre les froids de l'hiver — c'est le côté humanitaire ; aider à l'application des lois scolaires en facilitant aux nécessiteux la fréquentation de l'école — c'est le côté civique et démocratique.

A tous égards, une œuvre aussi généreuse mérite d'être encouragée. Elle a toutes nos sympathies, et nous faisons des vœux pour qu'un succès complet vienne couronner les efforts des républicains dévoués et sages qui ont su mener à bien le premier travail de préparation et de propagande.

Déjà les dons volontaires affluent, et le nombre des adhésions recueillies permettra de soulager, cette année même, bien des infortunes.

L'Assemblée générale constitutive doit avoir lieu le samedi 17 octobre, à 8 heures, à la Brasserie du Parc, sous la présidence de M. Bouffier, conseiller général de l'arrondissement.

Nous engageons tous les habitants du quartier à y assister, pour entendre la lecture du rapport de la commission d'initiative, suivie du vote des statuts et de l'élection du conseil d'administration.

C'est là une excellente occasion qu'ils ont de faire œuvre démocratique et humanitaire.

LE ROI DES ESCROCS

Le séjour du marquis d'Alba et de son précepteur à Montpellier. — Repas de gentilshommes. — Un fonds de réserve au Crédit Lyonnais. — Fournisseurs dupés. — Histoire d'un tapis et d'un pardessus de fourrures. — Les bijoux de l'actrice.

Le jour même de sa disparition, d'Alba arriva chez sa maîtresse, en criant : — Cette canaille de Compaizieu m'a joué un drôle de tour. Figure-toi, ma chérie, que les bijoux qu'il m'a vendus sont faux.

Puis comme l'actrice, étonnée, ouvrait de grands yeux, il lui prit doucement son bracelet, détacha ses boucles d'oreilles et partit en disant : — Je vais lui savonner les oreilles, à cet escroc !

Depuis, on ne revit jamais d'Alba à Montpellier ; mais la nouvelle de son arrestation a provoqué dans cette ville une émotion bien naturelle et on attend avec impatience le jour où le jeune rastaquouère rendra compte de ses hauts faits devant le jury des assises du Rhône.

UN AUDACIEUX VOLEUR

Les agents du service de la sûreté ont arrêté, hier matin, un dangereux malfaiteur nommé Auguste Varin, âgé de 25 ans, qui, plusieurs fois déjà, a eu des démêlés avec la justice.

Sorti de prison le 24 septembre dernier, Varin ne travailla pas depuis cette époque et vécut continuellement de vols. On n'en relève pas moins de 27 à son actif.

Le 7 octobre, un assez grand nombre d'objets mobiliers, appartenant à M. Grange-neuve, demeurant, déposés en face du n° 146 de l'avenue de Saxe, furent enlevés.

Le voleur, on le sut plus tard, était Varin.

Le 7 octobre, cet individu fractura la caisse du comptoir Jublin, 14, rue Saint-Lazare, vola 10 francs et, le soir même, commit un vol de dévaloirs chez M. Tournier, montée de la Grande-Gôte, 438.

L'instruction relève, en outre, contre cet individu une escroquerie commise au préjudice de la supérieure des sœurs de la Mater-nité, rue St-Joseph, qu'il parvint à tromper — Varin avait pris les noms et qualité de son beau-frère, un peintre bien connu ; une autre au détriment de M^{me} Vachard, laitière, 14, rue de la Vigilance ; enfin le vol d'une bicyclette appartenant à M. Ingold, avenue de Saxe.

Varin, depuis que sa culpabilité, dans le vol Grange-neuve, avait été établie, était l'objet d'une active surveillance. Plusieurs fois les agents furent sur le point de le prendre, mais très agile et se tenant sur ses gardes, l'escroc put lui échapper.

Il fut moins heureux hier matin. Il passait avenue de Saxe, monté sur sa bicyclette, lorsqu'un agent, le reconnaissant, lui sauta au collet et, aidé par deux gardiens de la paix, le conduisit au commissariat de police et, de là, au palais de justice.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi, 17 octobre, 290^e jour de l'année.

Lune : pleine, le 17 ; dernier quartier, le 24.

Soleil : lever, 6 h. 26 ; coucher, 5 h. 06.

Grand-Théâtre. — Ce soir, à 8 heures précises, Faust.

MM. Delly, Hugnet, Dejean ; M^{mes} Bouc-aud, Doux et Bailli ont les principaux rôles de cet ouvrage.

Demain, irrévocablement, dernière représentation d'Aïda.

Prochainement, Lohengrin, de Richard Wagner.

Théâtre des Célestins. — Afin de satisfaire les nombreuses personnes que leurs occupations empêchent d'assister aux représentations de la semaine, le théâtre des Célestins donnera dimanche en matinée, à 1 h. 1/2, le grand succès du jour : Musotte, l'ouvrier si émouvant de Guy de Maupassant.

La direction poursuit activement les répétitions de Le Médecin des Folles, le dernier succès de l'Ambigu ; cet ouvrage dont l'importance est considérable (il n'y a pas moins de 60 personnages), passera dans les premiers jours de la semaine prochaine. M. Dalbert compte sur un succès égal au Régiment.

Théâtre Bellecour. — Le petit retard apporté forcément à la première de la Fille de Madame Angot ne peut que donner plus d'importance et plus de valeur à cette représentation qui sera une véritable solennité artistique. Avec M. Favart des Folies Dramatiques de Paris, engagé pour tenir le rôle d'Ange Pitou, M^{mes} Edeliney, Thibault, Belliard, MM. Nigri, Chalmrin, Ch. Mey, etc., la pléiade des artistes de mérite est au complet et l'on peut, d'ores et déjà, prévoir une longue suite de représentations fructueuses et intéressantes.

Ce soir, samedi, 1^{re} représentation de la Fille de Madame Angot ; le spectacle commencera à 7 heures 1/2 par Maître Bovarel.

Demain dimanche, la Fille de Madame Angot sera donnée en matinée à 1 heure 1/2. Bateau de location ouvert de 10 heures à 7 heures du soir ; sous le péristyle du théâtre.

Madame Théo. — Le bureau de location pour les deux représentations que donnera

lundi et mardi prochains, au théâtre des Célestins, M^{me} Théo, la toute gracieuse diva des Bouffes-Parisiens et des Nouveautés est ouvert tous les jours, de 10 heures du matin à 7 h. 1/2 du soir.

Le premier spectacle se compose de Ma Cousine, et le second de Mimi.

Aux Arènes Lyonnaises. — Demain dimanche, une course aura lieu avec Método et Ponton comme chefs de quadrille, lesquels travailleront quatre taureaux, et un gardien à cheval en travaillant quatre autres qu'il poursuivra dans la piste et qu'il tombera pour la ferrade.

Fonctionnaire prévaricateur. — La gendarmerie de St-Fons a arrêté, hier matin, en vertu d'un mandat décerné par M. Chantreuil, juge d'instruction, le nommé Joseph P..., âgé de 48 ans, ancien secrétaire de la mairie.

Cet individu est accusé d'abus de confiance.

Vol de 4.500 francs. — Un vol audacieux a été commis, la nuit dernière, au préjudice de M^{me} Lamure, marchande de meubles, rue St-Dominique 47.

Des voleurs se sont introduits, à l'aide de fausses clés, dans les magasins de cette dame et se sont emparés d'une somme de 4.000 fr. et de divers bijoux d'une assez grande valeur, le tout renfermé dans le tiroir d'un secrétaire.

M. Ramondenc, chef de la Sûreté, informé de ce vol, a ouvert une enquête.

Accident du travail. — Un ouvrier tailleur de pierre, M. Adolphe Reverdel, âgé de 30 ans, travaillant dans une maison en construction rue de Créqui, non loin du cours Lafayette, a eu la jambe gauche broyée entre deux blocs de pierre, qu'il était occupé à remuer avec un croc.

Après avoir reçu des soins d'un docteur de passage, M. Sempé, demeurant place du Clange, 2, Reverdel a été transporté à son domicile, rue du Sergent-Blandan, 10, dans une voiture de place.

Le feu. — Un incendie s'est déclaré hier, à sept heures du soir, dans les sous-sols de la maison portant le numéro 23 de la rue Mercière.

Le feu, qui avait pris naissance dans une caisse à bouteilles, remplie de paille, placée dans la cave du concierge de l'immeuble, a été éteint rapidement par les pompiers du poste de l'Hôtel-de-Ville.

Les dégâts sont sans importance.

Une devanture défoncée. — Deux individus, les nommés P... âgé de vingt-quatre ans, tourneur sur bronze, rue Boileau, et X..., se sont pris de querelle, hier soir, dans la rue de Vendôme.

Après un échange d'aménités plus ou moins parlementaires, les deux adversaires en sont venus en mains.

Dans la lutte, P..., bousculé violemment par son antagoniste, est tombé dans la devanture du café Martin, au numéro 187 de ladite rue, et l'a complètement défoncée.

Relevé avec une blessure au front, P... a été pansé dans une pharmacie du cours Lafayette, après quoi, ramené sur le théâtre de la lutte par des gardiens de la paix, il s'est enlevé avec le propriétaire du café pour le paiement des dégâts.

Accident. — Un grave accident est arrivé hier sur le bas-pont du quai du Rhône, non loin du pont de l'Hôtel-Dieu.

Des marins étaient occupés à retirer du sable, à l'aide d'une grue, lorsque tout à coup la chaîne retenant l'appareil se rompit.

La lourde machine tomba alors sur le sol d'une hauteur de plus de dix mètres, atteignant un des hommes qui la manœuvraient et lui enfonçant plusieurs côtes.

Ce malheureux, un nommé Joseph Monin, âgé de 57 ans, demeurant rue Delandine, a été transporté à l'Hôtel-Dieu dans un état désespéré.

Suicide. — Hier matin, à sept heures, un triste événement a profondément ému les habitants de la maison du quai St-Vincent, portant le n° 21.

Un vieillard de 63 ans, M. Etienne Miller, grillageur, s'est précipité dans un accès de fièvre chaude, par la fenêtre de son domicile situé au 2^e étage.

La mort a été instantanée.

Après les constatations légales, le corps du malheureux a été remonté dans sa chambre.

Jeune chenapan. — Le jeune Etienne Carreaux, âgé de 18 ans, teinturier, monté des Epies, 40, a été arrêté, hier, par M. de Bloqueville, commissaire de police du quartier Saint-Just.

Cet individu faisait partie de la bande de voleurs qui s'étaient réunis, dans la nuit du 13 au 14 octobre dernier, sur un passant qui traversait la place de la Croix.

Carreaux est allé rejoindre sous les verrous le jeune Forestier, dont nous avons, avant-hier, annoncé l'arrestation pour le même motif.

Amélioration du quartier de Vaise. — Ce soir, à six heures et demie, aura lieu, à la Cres-sionnière, un banquet auquel prendront part toutes les personnes qui se sont occupées de l'amélioration du quartier de Vaise.

Lyre de Gorge-de-Loup. — La Société musicale la Lyre de Gorge-de-Loup donnera son grand concert annuel, suivi de bal, qu'elle offre à ses membres honoraires ainsi qu'à ses nombreux amis, demain dimanche, à deux heures précises, dans la salle du Casino de Vaise (pont d'Eculey-station des tramways).

Il n'en sera négligé pour rendre cette fête aussi agréable que possible.

Union sténographique lyonnaise. — Dimanche 18 courant, ouverture du cours d'enseignement à neuf heures et demie, du cours commercial à dix heures et demie, au siège : institution Michel, 31, rue Masséna.

M. Arsandaux, professeur au Conservatoire, reprendra ses cours et leçons de chant, le mardi 20 octobre, en son nouveau domicile, 53, place de la République.

NOS THÉÂTRES

GRAND-THÉÂTRE. — La « dernière » de « Aïda »

Les spectacles, au Grand-Théâtre, ne brillent pas précisément par la variété ; Aïda succède à Faust, et Faust succède à Aïda avec la régularité d'un métronome ; à peine les Dragons et la Favorite viennent-ils faire diversion. L'affiche d'hier annonçait Aïda pour la « dernière fois », j'ai voulu revoir Aïda une « dernière fois ». — Les « premiers » et les « derniers », il n'y a que ça de vrai au Grand-Théâtre.

Je voulais réentendre l'excellent quatuor composé de M^{me} Dauriac, de MM. Massart, Noté et Bourgeois, et l'excellent quatuor né-tait hier qu'un trio, puisque la basse Bougeois, était remplacé subitement par la basse n° 2, M. Chavaroche, qui débutait sans tambour ni trompette... ou plutôt avec trompette, puisqu'il s'agissait de Aïda. Dans les quelques mesures du rôle du grand-prêtre, j'ai entendu une voix cotonneuse, aux éclats

intempestifs parfois, et vibrant comme celle de ces représentants de la race ovine qui nous fournissent les côtelettes. — Il est certain que M. Chavaroche nous procurera du bonheur... si M. Aimé Gros, délégué municipal au Grand-Théâtre, le maintient parmi nous. Aussi attendons-nous avec impatience. M. Chavaroche dans un rôle plus important pour la basse.

La représentation, à part cela, a bien marché. Mais j'ai remarqué des détails bien amusants. Un choriste — une basse encore, — se croyant en famille, avait mis au 2^e acte sa barbe par-dessus son pschent, au lieu d'en orner son visage. Le régisseur-lynn n'était donc pas là ? Ce que les camarades se faisaient du bon sang ! En outre, un piston de la fanfare municipale, trouvant sans doute l'orchestration de l'air des trompettes pas assez corsée, jaloux peut-être des lauriers d'Alexandre Luigini qui est autorisé à intercaler un ballet dans Aïda, a cru devoir accompagner cet air des trompettes par une mesure à trois-huit de sa composition, que Luigini interloqué écoutait d'une oreille tout éfarée. C'était bien étrange, je vous l'assure.

L. T.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

UN PRÉVARICATEUR ARRÊTÉ

Saint-Omer, 16 octobre.

M. Serlooten, receveur des hospices et du bureau de bienfaisance d'Aire-sur-la-Lys, avait pris la fuite en avril dernier, laissant un déficit dans la caisse.

L'enquête avait découvert aussi des faux et des abus de confiance.

M. Serlooten, qui s'était réfugié en Amérique, est allé habiter Bruxelles, où il vient d'être arrêté. Il sera extradé et il passera devant les prochaines assises du Pas-de-Calais.

TERRIBLE INCENDIE

Puylaurans, 16 octobre.

Un incendie a détruit aujourd'hui la mairie, la justice de paix et six maisons.

Les pertes sont évaluées à 200.000 fr.

LE PROCÈS CIPRIANI

Rome, 16 octobre.

M. Cipriani a déclaré aujourd'hui que l'association dont il fait partie est une association politique et non une association de malfaiteurs. Il a fait l'apologie de la Commune de Paris, et a dit que c'est la police qui a provoqué l'émeute du 1^{er} mai.

EVÊQUES ET PÉLERINS

Rome, 16 octobre.

L'archevêque de Lyon vient d'adresser à l'archevêque de Reims, qui se trouve ici, son adhésion entière à la lettre de protestation qu'il a envoyée à M. Fallières.

UN ANNIVERSAIRE

Vérone, 16 octobre.

On a célébré aujourd'hui, à Vérone, le 25^e anniversaire de l'entrée des troupes italiennes en 1866.

M. BONGHI

Rome, 16 octobre.

M. Bonghi a donné sa démission de président provisoire du comité parlementaire italien pour la paix, en invitant le comité à procéder à la nomination du président définitif. On sait que M. Bonghi se retire à la suite de nombreuses protestations allemandes touchant la question d'Alsace-Lorraine.

On adhère au congrès 357 membres du Parlement italien et 310 étrangers, dont 60 Français.

LES ANARCHISTES AUTRICHIENS

Vienne, 16 octobre.

Les journaux publient les informations suivantes provenant de Reichenberg.

Hier matin, un ouvrier forgeron a trouvé une petite caisse contenant une cartouche de dynamite et une bombe sous les traverses de la charpente du viaduc qui conduit de l'usine à gaz de Liebig à Reichlitz.

Les autorités ont saisi cette trouvaille. D'après la « Nouvelle presse libre », la police de sûreté aurait trouvé, en outre, dans la charpente du même pont, deux autres cartouches de dynamite.

TERRIBLE INCENDIE

Londres, 16 octobre.

Un incendie a éclaté, ce matin, dans le quartier oriental de Londres.

Une petite maison a été brûlée.

Deux femmes, deux petites filles, une de quatre ans, l'autre de deux ans, et un enfant d'un an, ont été étouffés par la fumée.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 17 octobre, 2 h. matin.

LE CONGRÈS D'ERFURT

Dans la séance de l'après-midi, le président, M. Singer, a communiqué plusieurs propositions tendant à l'exclusion immédiate de MM. Werner et Wildberger, proposition que le congrès a voté aussitôt, à l'unanimité.

Le congrès a donné décharge aux commissaires des comptes et a voté l'ordre du jour de confiance au comité directeur.

Finalement, il a adopté une proposition de M. Bebel, tendant à la nomination d'une commission de neuf membres chargée de statuer sur les accusations de l'opposition.

MORT D'UN CENTENAIRE

Aujourd'hui est mort, à Nancy, M. Charles Deltry, vétéran des guerres du premier Empire. Il était âgé de cent-deux ans, étant né à Rambervillers (Vosges), le 14 janvier 1790.

M. FERRY

On ne croit pas que M. Ferry persiste à se démettre de ses fonctions de président de la commission sénatoriale des douanes.

L'ENTREVUE DE MONZA

Des renseignements venus de Saint-Petersbourg permettent de démentir les

nouvelles à sensation publiées, par les journaux étrangers, relativement à l'entrevue qui a eu lieu à Monza entre MM. de Giers et de Rudini.

Cette rencontre ne vise aucunement des arrangements entre la Russie et l'Italie, mais simplement l'affermissement de la paix.

UNE FRAUDE MONSTRE

Un industriel nommé Jaussem vient d'être arrêté à Roubaix. Cet individu est convaincu de fraude sur les filés anglais. La somme dont se trouve frustré le trésor dépasse un million.

ÉTUDIANTS RUSSES ARRÊTÉS

Cinq cents étudiants viennent d'être arrêtés à Craevovic, à la suite de complot organisé contre la vie du czar.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 16 Octobre 1891

Table with 3 columns: Price, Quantity, and Item Name. Includes items like 3 0/0, 0/0 nouv., Italien, Turc, etc.

TRIBUNE DES COMITÉS

Union des républicains indépendants et socialistes réunis du 5^e arrondissement. — Aujourd'hui samedi, 17 courant, à 8 h. du soir, réunion du comité chez le citoyen Mercier, quai Jayr, 32.

Ordre du jour : Versement des cotisations. — Réception des nouveaux adhérents. — Nomination de deux membres pour la fédération sociale.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Union des tisseurs et similaires. — Section des Brouettes. — Tous les sociétaires appartenant à la section des Brouettes, sont priés de bien vouloir assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 19 octobre, à 8 heures du soir, chez M. Brunet, cours Vitton, 12.

Section ouvrière. — Réunion de tous les sociétaires, aujourd'hui samedi, 17 octobre, à 8 heures du soir, au siège de la section, rue Dumont, 12.

Sections Colbert-Boivin et sud. — Tous les sociétaires de ces deux sections sont convoqués pour lundi, 19 octobre, à 8 heures du soir, au siège du syndicat, rue des Capucins, 27.

Sections centre, est et nord. — Tous les sociétaires de ces trois sections sont convoqués pour lundi, 19 octobre, à 8 heures du soir, rue d'Ivry, 10, Bâtiments dans l'attente.

Section ouest. — Tous les sociétaires de cette section sont convoqués pour lundi, 19 octobre, à 8 heures du soir, rue Jacquard, 18.

Union syndicale des ouvriers de la passementerie et similaires. — Réunion du conseil syndical, ce soir, samedi, à 8 h. 1/2, à la Bourse du Travail.

Union syndicale indépendante des corroyeurs, chapeaux, maroquiniers et mégis-siers de Lyon et de la région. — Dimanche 18 octobre, versement des cotisations mensuelles, de 1 heure à 3 heures, chez M. Satin, rue Garibaldi, 123.

Tissage mécanique (façonné et uni). — Le jeune syndicat de Saint-Rambert-en-Bugey, qui a eu son mois d'existence, vient de remporter une victoire. M. Guédon, assesseur, voulait imposer une diminution de 15 à 25 0/0 sur certains articles ; ses ouvriers et ouvrières ont refusé d'accepter et ont eu gain de cause après cinq jours de grève ; ils ont obtenu, en outre, une réduction de 1 heure sur la journée de travail.

Toutes nos félicitations à ce jeune et vaillant syndicat.

Ce soir, réunion de toutes les commissions au siège, Bourse du Travail, cours Morand, à 7 heures 1/2.

Cercle progressif des travailleurs, rue Celin, 14. — Ce soir, à 8 heures, assemblée générale. Demain, à 7 heures précises du soir, soirée de famille au profit des veuves des pompiers Devaux et Miraillet, avec le concours d'amateurs distingués.

Union des travailleurs du tour du monde. — Le bureau général prévient les sociétaires stables à Lyon que d'importantes décisions devant être prises au sujet du service médical, ils sont spécialement invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu le dimanche 18 octobre, à 2 heures précises, chez M. Flacher, restaurateur, rue Vauban, 68.

GYMNASTIQUE ET TIR

Société de tir de Lyon. — Dimanche, 18 octobre, le matin, exercices de tir des sociétés de gymnastique : les Touristes lyonnais, la Scand-nelle, l'Avénir, la Fraternelle de Tassin-la-Demi-Lune.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Groupes rationalistes de la morale positive, socialistes sont invités à la réunion mensuelle qui aura lieu le dimanche 18 octobre, à 2 heures précises, au local habituel, café Marcellin, avenue de Saxe, 105.

On recevra les nouveaux adhérents.

171^e société de secours mutuels des garçons limonadiers restaurateurs. — Les 88 sociétaires sont priés d'assister aux funérailles de M. Edouard-Arthur Pissier, gérant de la taverne Grubert et C^o, qui auront lieu aujourd'hui, 17 courant, à 9 heures 1/2.

Le convoi partira du domicile du défunt, place de la République, 63.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Ce soir, Faust, grand opéra en 5 actes et 8 tableaux.

Demain irrévocablement dernière représentation de Aïda. Prochainement, Lohengrin.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui, samedi, 17 octobre, 1^{re} représentation du grand succès du jour, Musotte, la pièce nouvelle en trois actes de MM. Guy de Maupassant et Jacques Normand, dont le succès triomphal commença à 8 h. 1/4, par Les Petits Cadavres, une ravissante comédie en un acte de M. Normand. A 9 heures, Musotte, comédie-vaudeville en 3 actes.

Lundi et mardi prochains, deux représentations de M^{me} Théo, premier sujet des Bouffes et des Nouveautés. La location est ouverte pour ces deux soirées dès à présent.

Mercredi prochain, première représentation de Le Médecin des Folles, grand drame nouveau à spectacle, en 5 actes et 13 tableaux.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir, à 7 h. 1/2, Georges Mentès.

A 8 h. 1/2, la Fille de Madame Angot, opérette en trois actes à grand spectacle, de MM. Clair-coq, Siraudin et Koning, musique de Ch. Le-cocq, avec le concours de M^{mes} Edeliney, Thibault, Belliard et de MM. Favart, Nigri, Chalmrin et Mey.

Ve l'importance de cet ouvrage, le public est prévenu que les entrées seront d'au moins quinze minutes.

Demain dimanche, à 1 heure 1/2, matinée, la Fille de Madame Angot.

Théâtre de la Gaité. — Dimanche prochain, 8 tableaux.

Le Manguer de Per, grand drame en 5 actes et 8 tableaux.

Rideau à 7 heures 1/2 du soir.

Les Verriers de Lyon

LA REPRISE DU TRAVAIL

Tous les ouvriers verriers qui avaient, avant-hier jeudi, adressé à MM. Bérard, Mesner et Jayot une demande d'embauche, ont reçu, par retour du courrier, la lettre suivante :

Nous avons reçu votre demande d'embauche ; voici nos conditions :

Application du tarif en vigueur à Lyon depuis 1886.

Vous ne pourrez quitter votre travail sans un avertissement préalable de 15 jours, pour quelque cause que soit. Par contre, comme réciprocité, nous vous préviendrons 15 jours à l'avance pour vous congédier, et, si vous vous retirez malgré cet engagement sans faire votre quinzaine ou l'avoir achevée dans des conditions convenables, le salaire qui vous sera dû à titre de dédit restera notre garantie à l'égard de dommages.

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS
Premier arrondissement. — Emile Renaud, serrurier, 58 ans, rue Tolozan, 3, f. 1 h. — Epouse Colomb, née Gravet, tisseuse, 69 ans, rue Raymond, 13, f. 3 h. — Epouse Cocheville, née Tacher, repasseuse, 55 ans, rue Pierre-Dupont, 2, f. 1 h.

BOURSE DE LYON

Table with columns for FONDS D'ETAT, OBLIGATIONS, and various financial instruments like Crédit Lyonnais, Crédit Foncier, etc.

BULLETIN FINANCIER

Lyons, 16 octobre.
Nous assistons à un vif mouvement de reprise, occasionné par le succès de l'emprunt russe, 7 fois couvert.

BOURSE DE PARIS

Table with columns for DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, AU COMPTANT, COURS DE CLÔTURE, HAUSSE, BAISSA, and TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

APRÈS BOURSE

Table with columns for COURS DES VALEURS EN BANQUE and CONDITION DES SOIES DE LYON.

VERMOREL VILLEFRANCHE - PRESSEURS - GARANTIS - Transformations et Réparations des Presseurs.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Du 16 Octobre 1891
Veaux. — Aménés, 599; vendus, 542; poids moyen, 79. — 1^{re} qualité, 180; 2^e qualité, 170; 3^e qualité, 160. — Prix extrêmes, de 120 à 200.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

A LYON-VAISE. — 16 Octobre 1891
Veaux. — Aménés, 983. — Tous vendus, de 90 à 104 fr. les 100 kilos, droits d'octroi compris.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

A LYON-VAISE. — 16 Octobre 1891
Veaux. — Aménés, 983. — Tous vendus, de 90 à 104 fr. les 100 kilos, droits d'octroi compris.

AVANT LA TOUSSAINTE - Procurez-vous la Peinture minérale noire, blanche, gris-perle, etc., spécialement préparée pour peindre et remettre à neuf les Croix et Barrières des tombes.

A VENDRE pour se retirer des affaires, commerce facile, unique à Lyon. Prix 12,000 fr. On changera pour maison ou propriété. Ecrire R. S., poste restante, Brotteaux.

ARÈNES LYONNAISES - Quartier du Grand-Camp, Cité Tête-d'Or à 400 mètres du Parc, par le boulevard de l'Hippodrome, à cinq minutes de la gare de Genève, par le boulevard de Pommerol, près le Panorama.

OPÉRATIONS DE BOURSE SANS COURAGES - On opère depuis 750 fr. de Rente. En. PETITE BOURSE, 15, r. Vivienne, Paris.

LE « SANS RIVAL » - Tampon toujours encré (inépuisable) - Il est absolument inaltérable, sa durée est indéfinie et sa richesse de couleur est telle qu'il suffit de tamponner une fois pour avoir plusieurs empreintes excellentes.

PILULES Des Alpes - DÉPURATIVES, TONIQUES ET LAXATIVES - Prix : 1 Franc la Boîte - UNE TOUS LES JOURS, LE SOIR EN DINANT

PIANOS - Prix Exceptionnels - VANDERMERSCH, 8, place des Jacobins, Lyon.

GRANDE FERRADE - Pour la première et pour une seule fois à Lyon - PRIX DES PLACES : Pourtour, 1 fr. — Premières, 2 fr. — Stalles, 3 fr.

BRIDES - Eau tonique purgative et dépurative - ESSENTIELLEMENT RECONSTITUANTE (PURATION LENTE)

A LOUER DE SUITE - Appartement de quatre Pièces au 1^{er} étage, avec balcon. S'adresser au concierge, rue des Remparts-d'Ainay, 21, et à MM. Baudet et C^{ie}, régisseurs, rue de la République, 81.

PRÉVOYANCE FINANCIÈRE - Société mutuelle d'assurances pour la Reconstitution des Capitales - LYON - 32, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32 - LYON

ROB DÉPURATIF SANS RIVAL AU DAPHNÉ MEZEREUX - Seul végétal succédané du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique.

CREDIT FONCIER - 170, rue de la République, LYON

ENSEIGNES PEINTES - Dans les Gares des Funiculaires - LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-POURVIERE - 20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris.

SALISPARILLE QUET - Sous forme d'un SIROP agréable - LE MEILLEUR DÉPURATIF - Du sang et des humeurs - S'emploie en toute saison et surtout au printemps.

L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER - de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux - WAGON - Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 17 Octobre (58)
Pilleur d'Épaves - PAR PIERRE MAEL - DEUXIÈME PARTIE - Yan, il n'y a pas de faute à ne pas faire l'impossible.

Yan avait mis un baiser plein de tendresse sur le front de la jeune femme folle de douleur. — Non, non, gémit-elle, je ne veux pas, ce n'est pas possible! Yan, si tu veux y aller, rappelle-toi. Nous ne sommes mariés que d'hier; emmène-moi.

Alors Yan Ab Vor s'avança vers le vieux prêtre. — Il plia le genoux devant lui. — Votre bénédiction, monsieur le recteur, demanda-t-il.

Jean de Kerdaz marcha résolument jusqu'au bord de la falaise. Au-dessous, il vit, à huit brasses de lui, la crête des lames couvrant d'écume les roches qui servaient d'escalier à l'Od'ar Born.

coquin, par file à gauche et démarrons. Cette fois le grondement de la foule se mêla de cris : — A l'eau ! A l'eau, le brasse-carré ! Yan se dégagea de l'étreinte de Jarnithim comme il l'eût fait de celle d'un enfant.

ment le point de la baie où était la plage de sable. L'amarre se déroulait toujours. Il était évident que l'embarcation fignait énormément et que ce poids additionnel rendait sa marche très pénible.